



Affiché le 23/01/2024

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Communauté de Communes du Pays des Paillons

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 janvier 2024

OBJET : Modification du Tableau des effectifs

Décision n° 24 01 01

Etaient présents : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Gérard Branda, Jean-Marc Rancurel Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Monsieur Noël Albin

Absent : Monsieur Michel Lottier

Vu les articles L.332-8 et L.331-1 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu la délibération n° 23 09 04 détaillant les délégations partielles du Conseil communautaire au bureau et notamment en matière de ressources humaines, par laquelle le bureau est autorisé à « adopter les modifications du tableau des effectifs ».

Considérant la mutation d'un agent du service administratif ;

Considérant le détachement d'un agent du service aménagement du territoire ;

Considérant la réorganisation des services Petite Enfance et les besoins qui en découlent ;

Considérant qu'en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les collectivités peuvent recruter, en application de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984, un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de fixer les effectifs des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services ;

AR Prefecture

006-240600593-20240118-B_240101-DE
Reçu le 23/01/2024

Décision n° 24 01 01

**Le Bureau, vu sa délégation, ouï l'exposé de M Francis TUJAGUE, 1^{er} Vice-président,
après en avoir délibéré,**

- Décide :

➤ L'ouverture de :

- 1 poste d'attaché territorial à 35h
- 1 poste d'ingénieur territorial à 35h
- 1 poste d'agent social à 17h30
- 1 poste d'adjoint technique à 17h30
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale à 28h
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale à 19h

- Arrête le tableau des effectifs comme suit :

TABLEAU DES EFFECTIFS - JANVIER 2024

	Catégorie	Effectif budgétaire	Dont temps non complets	Pourvus	Non Pourvus
Filière Administrative					
Attaché principal	A	2	0	2	0
Attaché	A	2	0	1	1
Rédacteur principal 2ème classe	B	1	0	0	1
Rédacteur	B	2	1	1	1
Adjoint administratif principal 1ere classe	C	3	1	2	1
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	1	0	1	0
Adjoint administratif	C	5	3	3	2
sous total		16	5	10	6
Filière Technique					
Ingénieur	A	3	0	2	1
Technicien	B	2	0	1	1
Agent de maîtrise principal	C	2	0	2	0
Agent de maîtrise	C	3	0	2	1
Adjoint technique principal 1ère classe	C	2	0	2	0
Adjoint technique principal 2ème classe	C	11	2	6	5
Adjoint technique	C	20	2	12	8
sous total		43	4	27	16
Filière Médico-Sociale					
Puéricultrice	A	1	0	1	0
Infirmière en soins généraux	A	5	0	2	3
Educateur de jeunes enfant classe exceptionnelle	A	1	1	1	0
Educateur de jeunes enfant	A	6	0	2	4
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	B	4	2	3	1
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	18	7	9	9
Agent social principal 2eme classe	C	10	3	10	0
Agent social	C	15	1	11	4
sous total		60	14	39	21
Filière Animation					
Adjoint animation principale 1ère classe	C	1	0	1	0
Adjoint animation principale 2ème classe	C	1	0	1	0
sous total		2	0	2	0
TOTAL GENERAL		121	23	78	43

AR Prefecture

006-240600593-20240118-B_240101-DE
Reçu le 23/01/2024

Décision n° 24 01 01

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 10

Pour : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Gérard Branda, Jean-Marc Rancurel Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Monsieur Noël Albin

Contre : /

Abstentions : /

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

**LE PRÉSIDENT
C. PIAZZA**

